

FUCHS & ASSOCIES FINANCE SA, en liquidation judiciaire

Rapport no 3 des liquidateurs au 31 décembre 2025

Ce rapport (« le rapport ») a pour objectif de présenter des informations sur l'évolution et la situation de FUCHS & ASSOCIES SA, en liquidation judiciaire (ci-après « FAF » ou « la Société »). Ces informations ont un caractère général.

Pour des raisons dues à des litiges potentiels ou en cours, les liquidateurs sont dans l'impossibilité de communiquer sur l'ensemble des aspects de la liquidation. Les liquidateurs ont apporté les soins nécessaires à la collecte et au traitement des informations données. Ils ne peuvent cependant en garantir ni l'exhaustivité, ni l'exactitude de certaines données.

Les informations communiquées reflètent la connaissance des liquidateurs au moment de la rédaction de ce rapport. Cette connaissance est susceptible d'évoluer et avec elle, les informations à communiquer par les liquidateurs. Dans une telle éventualité, les liquidateurs ne procéderont pas à une mise à jour systématique et immédiate de leur communication, mais l'incluront dans un prochain rapport qui sera publié sur ce site.

Le prochain rapport sera publié lorsque la situation le justifiera.

La présente communication est faite sous toutes réserves et sans préjudice quant aux droits des liquidateurs, qui déclinent notamment toute responsabilité pour l'utilisation ou la non-utilisation que des personnes tierces feront des informations communiquées.

1. Actifs

1.1. Vente de la société FA

La cession de la filiale FUNDS AVENUE SA a été finalisée conformément aux décisions judiciaires applicables. L'ensemble des paiements dus à ce stade a été encaissé par FAF.

Un complément de prix éventuel, plafonné à un montant maximal de € 2.305.798,06, demeure conditionné à la survenance d'événements futurs et incertains.

1.2. Vente des œuvres d'art

La réalisation des œuvres d'art (statues et tableaux) se poursuit par voie de ventes publiques aux enchères. À ce jour, le produit cumulé de ces ventes s'élève à € 34.829.

2. Autres sociétés du groupe

2.1. Alternative Advisors SA (« AA »)

La curatrice de ALTERNATIVE ADVISERS SA (société détenue à 100% par FAF) a confirmé que la déclaration de créance déposée par FAF à titre chirographaire pour un montant total de € 1.394.322,80 a été acceptée.

Aucune information complémentaire pertinente n'est disponible à ce stade.

2.2. Fuchs & Insurance SA (« FISA »)

Le curateur de FISA (société détenue à 100% par FAF) a confirmé que la déclaration de créance déposée par FAF à titre chirographaire pour un montant total de € 303.551,86 a été acceptée.

Compte tenu de la structure du passif et de la présence de créances privilégiées, les perspectives de récupération sont considérées comme limitées.

2.3. Fuchs & Associés Finance (Suisse) SA (« FAF Suisse »)

FAF détient une participation de 100% dans FAF Suisse qui n'a cependant plus d'actifs.

FAF Suisse a été assignée en Suisse pour un montant de € 21,1 millions et FAF a été appelé en cause en tant que garant. Une déclaration de créance y afférente a été déposée. Celle-ci a été contestée par les liquidateurs dans l'attente de l'issue du litige en Suisse.

2.4. Fuchs Conseils SARL

La faillite de FUCHS CONSEILS SARL a été clôturée en mai 2025. Il n'y a pas de conséquences pour FAF.

3. Garanties

Deux garanties personnelles avaient été souscrites par un ancien dirigeant en faveur de la société, pour un montant maximal cumulé de € 11 millions.

À la suite du décès du garant, les liquidateurs ont entrepris les démarches nécessaires auprès de la succession afin de préserver les droits de la masse. Ces démarches sont en cours.

4. Récupérations effectives et prévisibles

Au 31 décembre 2025, FAF disposait d'un solde bancaire de € 16.778.807, avant prise en compte des frais et provisions liés aux opérations de liquidation.

À ce stade, les informations dont disposent les liquidateurs ne permettent pas d'estimer de manière fiable les montants susceptibles d'être encore recouvrés à l'avenir.

Les perspectives de récupération sont évaluées comme étant très limitées, voire inexistantes.

5. Passif

5.1. Déclarations de créance

Un total de 394 déclarations de créance a été déposé pour un montant de € 60,52 millions.

Les créanciers sont majoritairement composés (i) d'anciens salariés, (ii) de gestionnaires réclamant des commissions/bonus, (iii) de prestataires de services, et (iv) de l'administration fiscale luxembourgeoise.

À la suite des opérations de vérification des créances, 249 déclarations de créance ont été admises pour un montant total d'environ € 10,9 millions, dont € 3,9 millions à titre privilégié.

Par ailleurs, 79 déclarations de créance font l'objet de procédures judiciaires, actuellement en cours, pour un montant total d'environ € 29 millions.

Par conséquent, le passif potentiel total s'élève à € 40 millions.

5.2. Litiges

FAF est ou a été partie défenderesse dans des litiges au Luxembourg, en Suisse, en France et en Espagne.

Une procédure demeure en cours devant le tribunal de Thonon-les-Bains. Le montant de la demande s'élève à environ € 2,8 millions.

6. Fiscalité

6.1. Luxembourg

L'administration fiscale luxembourgeoise a émis des appels en garantie à l'encontre d'anciens dirigeants pour des impositions relatives aux exercices 2014 à 2021, à la suite de redressements effectués en 2023.

La déclaration de créance afférente déposée par l'administration fiscale a été partiellement admise par les liquidateurs à hauteur de € 841.688 (privilégié) et € 3.371.258 (chirographaire).

Les obligations fiscales de FAF font l'objet d'un suivi continu. Les déclarations fiscales requises ont été déposées.

7. Situation financière et prochaines étapes

Au 31 décembre 2025, FAF détient un solde en banque de € 16.779.807.

Il est précisé que ce montant sera diminué des provisions à constituer pour couvrir les frais de la masse.

Le paiement des créances admises ne pourra intervenir qu'au moment de la reddition des comptes.

Compte tenu du passif potentiel excédant les actifs disponibles, ainsi que des procédures judiciaires en cours, les liquidateurs ne sont, à ce jour, pas en mesure de déterminer une date pour la distribution d'un premier dividende de liquidation.

Le prochain rapport public sera publié lorsque l'évolution de la situation le justifiera.

Luxembourg, le 24 février 2026

Les liquidateurs judiciaires

Alain RUKAVINA

Carole LAPLUME